



rue de Montigny 29
6000 Charleroi
Tél. (32) 071/300.300 Fax (32) 071/509.678

ETUDE DES POTENTIALITES URBANISTIQUES ET PATRIMONIALES DE L'ENTITE DE THUIN (Partie I)

La section de Ragnies

Décembre 2001

Avec le soutien



Fonds européen
de développement régional

Dans le cadre
du programme



En partenariat avec :



Thuin



Erquelinnes



Boussois

Table des matières

Partie 1 : L'approche urbanistique et patrimoniale

1. Introduction

2. Analyse cartographique et commentaires historiques

- A. Carte Ferraris : situation avant la fin du XVIIIème siècle, c'est-à-dire à l'époque pré-industrielle - parfois accompagnée d'une reproduction de l'Album de Croÿ (XVIe s.).
- B. Plan Popp : situation au milieu du XIXème s., c'est-à-dire le début de l'industrialisation.
- C. Plan Picc et Plan de secteur : du milieu du XIXème siècle à nos jours, l'impact de la révolution industrielle et les constructions récentes.

3. Le patrimoine de la section en images : perception par les spécialistes et les habitants

- A. Les ambiances urbaines.
- B. Observations sur quelques problématiques urbaines.

4. Conclusions de la première partie : première synthèse des atouts et faiblesses générales du patrimoine de la section.

• Partie 2 : L'approche sociologique (travail en cours)

1. Quelques données socio-économiques (population, logement et activité) issues des statistiques (INS).

2. « Le patrimoine des Erquelinnois et des Thudiniens », les résultats du sondage téléphonique auprès d'un millier d'Erquelinnois et de Thudiniens (enquête quantitative) ainsi que différents éléments qualitatifs de l'enquête auprès des habitants.

1. Introduction

Avis important au lecteur ! A lire absolument avant d'aller plus loin dans l'examen du document afin de comprendre la démarche !

En septembre 1999, le **Conseil communal unanime** décidait de réaliser, **avec l'ensemble des acteurs locaux** (citoyens, élus, administrations, acteurs économiques), une opération de valorisation concertée des centres urbains. Celle-ci serait menée par **Espace Environnement**, en partenariat avec la **Commune** (Collège et Conseil), la **Région wallonne** et **l'Europe** (programme Interreg), avec la complicité des homologues français du Val de Sambre pour donner à ce projet un **caractère transfrontalier**.

Ce travail a commencé logiquement par une analyse de l'état du cadre de vie et de ses atouts, sorte « d'audit ». Espace Environnement appelle cette analyse qu'il a conçue : les « **études de potentialités** ».

Ces études rassemblent les éléments d'architecture, du patrimoine, de l'espace, ... qui font la richesse mais aussi l'originalité d'une localité. Ce sont ces éléments qui font la « personnalité » d'une commune, qui font que l'on s'y retrouve, que l'on s'y sent chez soi, mais aussi qui font la fierté des habitants.

Des études de potentialités sont réalisées pour chacune des sections des deux entités d'Erquelines et Thuin. Les richesses locales sont présentées en 14 documents (six pour les anciennes communes d'Erquelines et huit pour celles de Thuin). Ceux-ci constituent une base de réflexion pour l'ensemble des acteurs afin d'aboutir à des propositions d'aménagements dans chacune des anciennes communes.

Les études de potentialités sont le résultat d'une double approche :

- l'approche urbanistique et patrimoniale, résultat de l'approfondissement des connaissances des lieux par les auteurs de l'étude, avec un premier éclairage local fourni par des habitants;
- l'approche sociologique, basée sur l'enquête auprès des habitants et des édiles communaux, et alimentée par quelques données socio-économiques.

Cette première partie concerne l'**approche urbanistique et patrimoniale**. Elle comporte deux chapitres majeurs :

- une analyse des cartes d'époques différentes permettant de retracer l'**évolution urbanistique des noyaux bâtis**.

Les documents utilisés¹ sont :

- la Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens appelée « carte Ferraris », réalisée entre 1770 et 1778 et éditée par le Crédit communal, et lorsqu'elles existent, les reproductions de l'Album de Croÿ (également édité par le Crédit communal), ensemble de gouaches représentant les domaines du duc de Croÿ réalisées à la fin du XVIème - début XVIIème siècles;

¹ Tous les plans sont présentés avec le nord vers le haut.

- les plans parcellaires de l'Atlas cadastral de Belgique dits « Plan Popp » datant des années 1860-1870;
- les plans « Picc » édités depuis les années 1990 par le Ministère de l'Équipement et des Transports (Source : MET-D.432 - Lic. n° D432/9906/001 Espace Environnement), complétés par les données en terme d'affectation aux Plans de secteur, datés de 1979 pour Thuin-Chimay et 1983 pour Mons-Borinage.

Cette analyse est enrichie de quelques données historiques issues du *Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative des communes de Belgique* (Crédit Communal, 1983 sous la direction d'H. Hasquin) ou des publications principales des cercles locaux.

- un panel de photographies mettant en évidence les **caractéristiques majeures et les ambiances** de chaque lieu. Le choix des images porte sur :
 - prioritairement, les éléments intéressants au point de vue culturel et social du patrimoine urbain (bâtiments et espaces);
 - ensuite, des situations problématiques à améliorer.

Chaque photo est accompagnée de commentaires résumant la vision conjointe de quatre spécialistes (architecte, géographe-urbaniste, historien de l'art et éco-conseiller). Les *commentaires en italique* ont été recueillis auprès d'habitants faisant souvent partie d'associations locales que nous remercions pour leur participation ainsi que pour leur relecture de certaines études.

Remarque : la mention « Inventaire » renvoie à l'Inventaire du Patrimoine monumental, réalisé par l'Administration wallonne. Il s'agit d'un vaste répertoire édité par agglomération, en 20 tomes. Il reprend des bâtiments considérés comme les fleurons du patrimoine wallon, dont la préservation est vivement souhaitée, et a depuis peu une valeur réglementaire. Il est actuellement en cours de révision. Un bâtiment reçoit une « pastille » lorsqu'il mériterait d'être classé ou protégé.

A partir de ces deux analyses, émergent des premières conclusions qui devront être confrontées à la deuxième partie de l'étude, **l'approche sociologique**.

Celle-ci comportera :

- une **analyse socio-économique**, c'est-à-dire principalement des données concernant l'évolution démographique de la section, les revenus des habitants et les informations en lien direct avec la problématique de la conservation du patrimoine des logements;
- une analyse de la perception du patrimoine par la population permettant de mettre en évidence les **lieux-phares du patrimoine social des espaces et du bâti** ainsi que les problèmes principaux exprimés à leur égard.

L'approche urbanistique et patrimoniale que vous avez en main et l'approche sociologique formant **les études de potentialités seront soumises au Conseil communal et à l'ensemble des acteurs locaux** pour qu'elles reflètent bien **l'image de la commune en 2000**. Ce travail fait, ce sera le moment de passer aux **pistes d'aménagements**. Une consultation aura lieu avant leur montage, pour les voir se réaliser dans les années qui viennent.

Avertissement !

En aucune manière, les auteurs ne désirent porter un jugement sur qui que ce soit par ces constats. Ils mettent surtout en avant les richesses et les potentialités des centres urbains pour aboutir à des propositions d'aménagements. Il y est fait mention d'erreurs urbanistiques et de mauvais aménagements, tant privés que publics. Ceux-ci ont souvent été le fait de mode, propre à une époque du « tout à la voiture », du « tout au modernisme », mode dans laquelle les villes européennes sont malheureusement quasi toutes tombées. Le propos n'est pas là...

Ensemble, toutes les forces politiques de la commune ont résolument entrepris cette action de valorisation pour engager l'avenir dans un développement original, propre à la région et ce, en utilisant la proximité de la France comme un atout. C'est donc un fameux pari pour demain.



A

Source : Crédit communal



B



C

A. Carte Ferraris : le noyau bâti antérieur à la fin du XVIIIème siècle

Le village de Ragnies est implanté sur l'important plateau sud de la Sambre, dans le vallon peu profond du ruisseau du Marais, affluent de la Biesmelle, entouré de champs. L'occupation du territoire remonte vraisemblablement à l'époque romaine. En 868-869, le village fait partie des biens de l'abbaye de Lobbes (citation dans le polyptyque ou inventaire des possessions). Un échevinage est attesté dès le début du XIVème siècle dont la juridiction s'étend jusqu'à Biesme et même Biercée et Leers. Au milieu du XVème siècle, on y exerçait la justice.

Le vestige le plus ancien est l'église Saint-Martin dont la tour carrée et la nef romane remontent au XIIème siècle. Elle est située sur le versant sud du ruisseau du Marais.

La carte Ferraris montre l'extension du noyau villageois à la fin du XVIIIème siècle :

- Les abords de la place de l'Eglise sont ponctués de constructions. De cette place partent deux rues parallèles, au nord-ouest la rue Conreur, au sud-ouest la rue du Tambourin, dont les premiers tronçons sont déjà relativement bâtis. Elles sont réunies à l'ouest par la rue Crapoto dans une zone encore occupée principalement par des vergers et prairies. Celle-ci se prolonge au nord par la rue du Trou de Leers, dans un même contexte champêtre parsemé de quelques bâtisses.
- De l'angle nord-est de la place part la rue de l'Escafène, prolongeant, en dessinant une boucle, la rue Conreur. Elle est encore très peu bâtie. Par contre, parallèle à celle-ci, plus à l'est, la rue de la Roquette qui traverse également le ruisseau du Marais, présente des fronts bâtis de part et d'autre, et se greffe sur une artère qui relie Strée à Lobbes.
- On remarque la présence de quelques grosses implantations agricoles : la ferme de la Cour, la ferme rose (Henquin) et la ferme du Chêne.
- Des carrières sont indiquées à l'est du village.

L'Inventaire du Patrimoine monumental recense une vingtaine d'édifices remontant aux XVIIème-XVIIIème siècles. Ce bâti ancien est concentré le long des voiries du centre, des rues Conreur, du Tambourin et de la Roquette.

B. Plan Popp : le noyau bâti au début de l'ère industrielle (milieu du XIXème s.)

Le réseau de voiries correspond à celui de la fin du XVIIIème siècle, de même que la répartition du bâti, plus concentré dans le noyau villageois (avec l'indication Hameau Roquette à l'est) et plus clairsemé dans la zone ouest, avec une densification le long de la rue du Calvaire (indication du hameau Lyrée). De même, il y a un contraste entre les grandes parcelles concentrées surtout au sud et à l'ouest et les subdivisions en parcelles plus petites dans le centre. De 413 habitants au début du XIXème siècle, la population passe à 703 habitants au milieu du même siècle.

A l'exception de la présence d'un gisement de minerais de fer que l'on exploitait encore en 1853, le village est essentiellement agricole.

Dans le noyau villageois, le tracé de la rue Saint-Véron, bordée de quelques constructions, apparaît clairement et relie la place à la rue de la Roquette, à l'emplacement d'un petit affluent du ruisseau du Marais visible sur la carte Ferraris.

C. Plan Picc et Plan de secteur

Il y a peu de modifications dans le noyau villageois, si ce n'est quelques constructions le long de la rue de l'Escafène notamment. Des parcelles non bâties subsistent. La pérennité de l'ancienneté se marque dans l'implantation des fronts bâtis, irrégulière, parfois en léger retrait ou perpendiculaire à la voirie.

Par contre, à l'ouest, un bâti moderne (pavillonnaire) borde les extrémités des rues Conreur, du Tambourin et Crapoto, en rupture avec le bâti du noyau villageois.

Le Plan de secteur reprend l'ensemble du village en zone d'habitat à caractère rural; le noyau d'habitat visible sur Ferraris est placé en zone d'intérêt culturel, historique et esthétique (Z.I.C.H.E.) et toute la zone agricole à l'est (incluant la ferme de la Cour) est en zone rurale d'intérêt paysager.

Une partie du ruisseau du Marais et ses berges, de la rue Crapoto à la rue de l'Escafène, est en zone verte; il existe une zone de parc (parc privé du « château Semal »), d'environ un hectare, située entre les rues du Tambourin et Conreur.

Le village de Ragnies possède un règlement régional sur la bâtisse en site rural : les permis de bâtir tant au niveau construction qu'espace public doivent donc se conformer à des règles définies dans le CWATUP, articles 419-420 concernant la zone dite du « plateau limoneux hennuyer »².

Récemment, Ragnies s'est vu octroyer le titre de « plus beau village de Wallonie » qui devrait soutenir sa promotion comme lieu de tourisme.

² Jusqu'en date du 27/12/98, les règles applicables étaient celles de la zone du Condroz.

3. Le patrimoine de la section en images : Perception par les spécialistes et les habitants³

A. Les ambiances urbaines

A la lumière de l'analyse cartographique et de l'enquête de terrain, se dégagent différentes ambiances urbaines autour de trois pôles principaux : la place de Ragnies, les rues anciennes aux alentours de la place et les grandes implantations agricoles.

I. La place de Ragnies :

- l'ensemble formé par la place, le presbytère et l'église, avec les vues sur celle-ci et le départ de la rue Saint-Véron.

II. Les rues anciennes aux alentours de la place :

- rue Lieutenant Général Conreur;
- rue du Tambourin;
- rue de la Roquette;
- rue de l'Escafène;
- ruelle Bombled.

III. Les grandes implantations agricoles.

³ Par habitants, nous entendons les personnes, souvent membres d'associations, rencontrées lors de réunions et/ou qui se sont exprimées par des questionnaires. Les commentaires recueillis figurant en italique nous donnent un premier éclairage local intéressant qui ne doit pas être interprété toutefois comme l'avis général de la population. L'approche sociologique (partie II des études de potentialités) permettra d'approfondir cette connaissance, grâce à la vaste enquête téléphonique menée dans toutes les anciennes communes.

I. La place de Ragnies



1. Vue vers l'église depuis la rue Saint-Véron.

Ragnies est un village de plateau au relief modéré. Les percées paysagères qui existent à travers des trouées de l'habitat sont importantes à protéger d'autant plus qu'elles donnent des vues sur le noyau bâti le plus ancien.

Celui-ci s'articule autour de la place de Ragnies : l'église Saint-Martin, dont la nef et la tour romane remontent au XII^{ème} siècle, constitue le vestige le plus ancien. Elle est classée comme monument depuis 1936.

Noyau historique intéressant, Ragnies a obtenu en mars 2000, la labellisation de « plus beau village de Wallonie » qui réunit une vingtaine de villages wallons.

Cette consécration importante ne serait que symbolique et honorifique si le village n'était pas protégé réglementairement au niveau de la modification de son image. Cette réglementation existe : il s'agit du Règlement régional sur la bâtisse en site rural, applicable déjà depuis 1988.

La protection du patrimoine est une approche globale : par exemple, la présence de résineux doit être limitée afin de garder le caractère régional du cadre de vie.

Des habitants apprécient l'ensemble de la commune car une impression de cohérence s'en dégage mais aussi une échelle humaine avec harmonie entre habitat et paysage.



2. Vue vers l'église depuis l'arrière du café, rue de la Roquette.

Avec sa haute flèche octogonale d'ardoises, l'église est un point de repère important, visible par de nombreuses percées paysagères. On aperçoit ici le chevet plat en pierre bleue du choeur de style gothique hennuyer datant de la fin du XVIème - début du XVIIème siècle.

3. Rue Lieutenant Général Conreur vers l'église.

Rue ancienne du noyau villageois ponctuée d'édifices des XVIIIème et XIXème siècles, cette rue garde, surtout dans sa partie proche de l'église, un tracé et un bâti de grande qualité.

Des habitants apprécient plusieurs belles demeures de cette rue.





4. Rue Saint-Véron.

Cette vue traduit l'équilibre et l'harmonie régnant entre le bâti et l'espace :

- le mur qui délimite la place en contrepoint du bâti situé en face;
- les maisons basses en correspondance avec l'étroitesse de la rue;
- l'intéressant patrimoine bâti en fond de perspective;
- l'harmonie entre murs et végétations, de grande dimension pour l'espace public et de plus faible ampleur pour l'espace privatif du n° 22 de la rue Saint Véron.

L'ensemble est plusieurs fois cité par des habitants pour son équilibre.



5. Arcades en pierre - rue Saint-Véron.

La façade en briques de cette petite annexe est parée de deux jolies arcades en plein cintre en pierre retombant sur une fine colonne. Ces arcades datant du XVIIIème siècle proviendraient, selon les archives consultées à Mons par M.Anize, d'une ancienne nef de l'église de Ragnies. Elles sont reprises à l'Inventaire.



6. La place de Ragnies au début du XXème siècle (Ancienne carte postale, Coll. privée M. Anize).



La place de Ragnies forme un ensemble architectural d'un grand intérêt patrimonial. Elle est rehaussée par la présence de deux bâtiments classés, l'église Saint-Martin et le presbytère que l'on voit sur la vue ancienne dans un environnement arboré. A l'époque, la place a encore l'aspect d'une esplanade de terre battue. Des coins de celle-ci, partent les principales rues du village, dont le tracé n'a pas été modifié depuis le XVIIIème siècle.

Si l'important potentiel de la place est indéniable, certaines interventions - tant urbanistiques qu'architecturales - permettraient de le mettre en valeur. On peut féliciter les associations locales qui s'impliquent dans son embellissement par la réalisation de plantations et appellent à une réflexion générale pour l'ensemble de l'espace.



7. Presbytère - place de Ragnies, n° 4.

Bordant le front nord de la place, le presbytère a été construit vers 1770 et présente les caractéristiques du style classique. Les archives attestent la présence d'un presbytère dès la fin du XVème siècle. La façade de l'actuel bâtiment compte cinq travées régulières avec une entrée axiale. Elles sont marquées par des fenêtres rectangulaires reliées par des bandeaux horizontaux de pierre. La pierre est utilisée également pour les encadrements des fenêtres et les chaînages d'angle. L'édifice est coiffé d'une toiture d'ardoises à coyau. Il est monumentalisé par sa situation légèrement surélevée au coeur d'un jardin précédé d'une grille. Avec l'église, il constitue le seul édifice actuellement classé comme monument dans le village.

De nombreux membres d'associations désirent que ce beau bâtiment classé soit restauré de toute urgence. L'état du toit compromet l'ensemble; le garage tombe déjà en ruines; le tout est en péril.



8. Bâtiments de l'école sur la place.

Faisant pendant au presbytère, également précédée d'une grille en fer forgé, l'école constitue un point d'animation. De style néoclassique de la deuxième moitié du XIXème siècle, le pavillon bordant la place s'intègre sans heurt dans le cadre rural ancien de celle-ci. Il suffirait d'une couche de peinture fraîche pour faire ressortir l'ordonnance régulière de cette architecture.

II. Les rues anciennes aux alentours de la place



9. Rue Lieutenant Général Conreur n° 2, « ferme espagnole » ou « Maison des Mascart ».

A proximité de la place, subsistent, le long des fronts bâtis, quelques remarquables témoins architecturaux du passé historique de Ragnies. L'ancienneté de cette habitation est attestée notamment par l'emploi de moellons dans le soubassement mais aussi par la présence de fenêtres à croisée de pierre caractéristiques des logis traditionnels. Remontant au début du XVIIIème siècle, elle aurait été à l'origine propriété de l'abbaye de Lobbes. Elle est reprise à l'Inventaire et mériterait le classement (pastille).

10. Baie monte-charge, rue Lieutenant Général Conreur.

Ce type de fenêtre monte-charge surplombée d'un auvent en bois apparaît fréquemment dans les noyaux villageois. Elle rappelle l'usage ancien des étages supérieurs comme greniers à grains. N'étant plus utilisées, bon nombre toutefois ont tendance à disparaître par manque d'entretien. La rénovation réalisée ici est donc digne d'intérêt et préserve le caractère rural.





11. Rue Lieutenant Général Conreur n° 3 : grille, cour et arbre.

Cette maison de maître datant du début du XIX^{ème} siècle est précédée d'une avant-cour magnifiquement arborée qui préserve l'intimité des habitants; l'arbre joue la transition entre espace privé et public. La bâtisse est reprise à l'Inventaire et mériterait le classement (pastille).

12. Trottoirs en pavés anciens, rue Lieutenant Général Conreur.

La forte harmonie entre le bâti et l'espace est donnée par l'utilisation d'un matériau semblable pour la construction et pour le trottoir; la continuité est totale entre espace privatif et public.

Il est intéressant de constater que même la végétation entre dans cet accord.





13. Balustrade en béton, rue Lieutenant Général Conreur.

Cette vue montre la qualité de l'entretien de cette petite ferme fleurie, toute simple, datant vraisemblablement du XIXème siècle et couverte d'un beau badigeon blanc. Remarquons également l'élégant dessin en courbes de la balustrade en béton qui limite le jardinet avant.

14. Rue Trou de Leers, cheminement courbe.

La qualité visuelle des espaces courbes est indéniable pour l'œil humain qui ressent une plus grande harmonie que dans des espaces rectilignes trop rudes. Les deux constructions similaires et positionnées de manière semblable dans la courbe augmentent le caractère harmonieux de l'ensemble.

Un intérêt supplémentaire non négligeable est l'effet de ralentisseur naturel occasionné par le tracé courbe de la voirie.





15. Rue du Tambourin, n° 4.

Partant de la place de Ragnies, la rue du Tambourin est, comme la rue Conreur, une artère très ancienne bordée de bâtiments de grand intérêt historique et architectural.

On retrouve ici au n°4 la belle ordonnance classique et les travées régulières caractéristiques des édifices de la fin du XVIIIème siècle. L'implantation perpendiculaire à la voirie atteste aussi l'ancienneté. L'édifice est repris à l'Inventaire et mériterait le classement (pastille).



**16. Ancienne école du village rénovée
et réaffectée en habitat.**

La rue de l'Escafène préserve une jolie petite école rurale datant vraisemblablement de la fin du XIXème siècle. Toute en briques, présentant d'élégantes fenêtres en plein cintre, elle est mise en valeur par un beau cadre de verdure et offre aujourd'hui un écrin paisible pour une habitation.



17. Rue de la Roquette, n^{os} 22, 24, 26 : ensemble perpendiculaire à la voirie.

L'analyse des cartes anciennes montre l'ancienneté du bâti de la rue de la Roquette. Ici, un ensemble de modestes bâtisses en briques et moellons dont l'alignement reste homogène dans une certaine diversité : l'unité est à peine brisée par le changement de pente dans les toitures et de matériau ou couleur dans les façades.



18. Rue de la Roquette, n^{os} 14, 16 et 18

Autre front de bâtisse homogène dans le rythme des travées, dans la continuité de la ligne de faîte, et dans les matériaux. Cet alignement rectiligne est fermé par le volume en léger décrochement en fond de perspective. Le seul petit élément perturbant est la présence de volets à enrouleurs en saillie sur la première maison.



19. Café le Bosquet, rue de la Roquette.

Le seul café de Ragnies, « Le Bosquet », possède le charme typique des authentiques cafés de village. Bien entretenu, il marque un lieu de convivialité et un espace d'accueil à l'entrée du village qui, par ailleurs, ne possède plus de commerces. Cet aspect est important dans le cadre de la valorisation de Ragnies comme « plus beau village de Wallonie ».



20. Chapelle Saint-Roch, rue de la Roquette : « Saint-Roch, priez pour nous ».

Petit édicule en briques doté d'une porte métallique présentant un remarquable décor ajouré. Ces témoins de l'art de la ferronnerie souvent laissés sans entretien tendent à disparaître.



21. Ruisseau du marais, pont et chapelle en cours de restauration, rue de l'Escafène.

Souvent implantées dans un cadre de verdure, les chapelles et potales font partie du petit patrimoine caractéristique des routes de villages. Elles sont liées à la piété populaire et sont fréquemment appréciées par la population. La présence du pont et du ruisseau ajoute une touche bucolique.



22. Ancienne pompe à eau, rue Lieutenant Général Conreur.

Ici et là, au détour d'une ancienne ferme ou bordant un chemin, on découvre de vieilles pompes à eau, vestiges d'un temps où l'eau n'était pas courante... On en compte un nombre étonnant à Ragnies, en bon état de conservation, comme si, témoins de la vie rurale d'autrefois, elles étaient particulièrement chères aux yeux des habitants.

23. Pompe à eau, rue de la Roquette, au lieu-dit : « Chambrée ».

Cet exemple de pompe en fonte est particulièrement bien préservé, avec son bras en courbe permettant d'actionner le mécanisme d'extraction de l'eau. Ce type de petit patrimoine né au XVIIIème siècle s'est développé au siècle suivant avec les progrès de la sidérurgie. Ici, la pompe a la forme d'une colonne antique au fût cannelé.





24. Ruelle Bomblet, depuis la rue de la Roquette.

L'intérêt des ruelles dans un espace bâti est indéniable :

- elles permettent de relier deux lieux de vie locale sans emprunter des rues fréquentées par le trafic motorisé;
- elles ont souvent un rôle social important et sont généralement appréciées par la population qui y a des souvenirs de jeux et de rencontres.

L'ensemble des ruelles interpelle une partie de la population. La ruelle Bomblet est plus citée car elle est fort utilisée et son pavage pittoresque ajoute à son charme. Seul regret : elle est peu entretenue.

25. Tilleul au carrefour des rues de l'Escafène et des Catias.

En plus de son intérêt paysager, un arbre isolé, comme un bâtiment isolé, joue un rôle de point de repère : on le reconnaît, on pénètre dans « son » village. Ici la symbolique est liée à la présence physique, le tilleul étant, dans la tradition populaire, un signe d'accueil et de bienvenue.



III. Les grandes implantations agricoles



**26. Porche d'entrée de ferme,
n° 6 rue du Tambourin.**

Les porches d'entrées, tels que l'exemple remarquable ci-dessus, sont typiques de l'architecture rurale ancienne et des grosses implantations agricoles en quadrilatère. Celui représenté sur la photo donne accès à la cour au fond de laquelle on aperçoit l'écurie; il abrite un pigeonnier. Ces porches signalent en bordure de voirie la présence d'une ferme. Beaucoup d'entre eux ont été détruits, trop étroits pour laisser passer les machines agricoles modernes. Cette propriété datant du milieu du XIX^{ème} siècle est reprise à l'Inventaire.



27. Ferme et cour n° 5 rue du Tambourin.

«Autrefois, la ferme formait un petit monde dans une société qui se suffisait à elle-même: on vivait des produits de la ferme, les jeunes se mariaient dans la cour...». La ferme de la famille Henquin est appelée « ferme rose » en raison du badigeon à la chaux vive qui recouvre les murs. Ses origines remonteraient au début du XVIème siècle mais les bâtiments existants installés en quadrilatère autour de la cour pavée datent de la fin du XVIIIème siècle; ils sont repris à l'Inventaire.



28. Détail d'une girouette en fer forgé.



29. Ferme de la Cour.

Située légèrement à l'extérieur du village, la ferme de la Cour se signale par les doubles pignons en moellons de deux granges, qui, selon les archives de la ferme consultées par M. Anize, dateraient du XVII^{ème} siècle. Elles encadrent l'entrée charretière. Celle de droite est particulièrement monumentale. Autrefois propriété de l'abbaye de Lobbes, comme l'ensemble du village, son nom s'explique par le fait qu'elle abritait une cour de justice. Celle-ci était vraisemblablement rendue dans une tour rectangulaire ou donjon qui daterait du XIII^{ème} siècle. Le bâtiment est repris à l'Inventaire et mériterait le classement (pastille).

Des habitants considèrent souvent cette ferme admirablement restaurée comme l'image de marque idéale pour annoncer un village plein de charme.



30. Cour intérieure de la ferme de la Cour.

Au fond de la cour, on aperçoit le logis en moellons de style traditionnel du XVII^{ème} siècle, préservant des fenêtres à croisée en pierre.



31. Ferme de la Cour - entrée charretière.



32. Vue de détail de l'intérieur de la grange avec sa remarquable charpente en bois.



33. Paysage, rue Crapoto depuis la rue du Tambourin.

Un noyau d'habitat concentré présente toujours à sa périphérie des zones de bâtis plus lâches, marquant, par exemple, l'emplacement d'une ferme ancienne plus isolée. Les paysages offerts sont souvent intéressants; ici l'habitat apporte une troisième dimension qui meuble le plateau.

Mais l'intérêt réside aussi dans la ponctualité du phénomène, tant en surface occupée par un groupe d'habitat que par sa raréfaction dans l'ensemble d'un paysage. Dans le cas de leur multiplication ou de leur étoffement à outrance, ces zones perdent leur signification dans le paysage pour devenir du simple habitat étalé.



34. Rue de la Roquette, depuis la ferme de la Cour, vers le centre de Ragnies.

B.Observations sur quelques problématiques urbaines



1. Place de Ragnies.

La place de Ragnies, en tant qu'espace convivial, n'est pas pourvue de l'aménagement qu'elle mérite dans le contexte intéressant du village.

On peut regretter :

- le manque de différenciation des fonctions sur l'ensemble de l'espace donné entre autres par l'asphaltage généralisé;
- le manque de cachet de type patrimonial du revêtement de sol et du mobilier, surtout dans un village où règne un règlement régional sur la bâtisse en site rural;
- le peu de mise en valeur des bâtiments importants : pas d'espace dégagé à leurs abords.

De nombreux membres d'associations regrettent l'état d'abandon, voire de ruine de certains édifices, ce qui dévalorise l'ensemble. L'abribus, le panneau d'affichage, la bulle à verre et la pompe sont des éléments hétéroclites à repenser dans le cadre des aménagements. Ceux-ci, réfléchis et portés par des associations, devraient trouver écho auprès de la commune pour leur réalisation (pavés, aménagement de l'ancienne maison communale en particulier). Entre autres, l'abribus serait avantageusement remplacé par une structure plus légère et discrète.



2. Anciennes plaques de signalisation et pompe sur la place.

Voici quelques éléments de patrimoine publics qui, dégradés, nuisent à l'image du village.



3. Rue de la Roquette vers la chapelle Saint-Roch.

La ligne continue sécurise l'automobiliste et le pousse à l'imprudence envers les autres usagers.

Pourquoi une route si large qui incite à la vitesse dans la traversée d'un village ?

4. Rue de la Roquette, entrée dans Ragnies.

Une entrée de village mérite un traitement particulier, ce doit être une porte qui accueille le visiteur et le place dans l'ambiance du lieu qu'il va traverser. De plus, il est intéressant que, fonctionnellement, elle appelle les automobilistes à ralentir.

Ici, l'espace public triste et la troisième dimension en partie créée par les poteaux n'appellent pas à la visite du village.





5. Sentier en zone boisée au départ de la rue de l'Escafène.

Ce cheminement est malheureusement devenu impraticable. De plus, il longe un ruisseau de plus en plus pollué. Il attend une nouvelle vie; plusieurs personnes sont prêtes à s'y investir.



6. Nouvelles constructions ne respectant ni le relief du sol ni les caractéristiques du bâti local. Exemple pris en dehors de l'entité thudinienne.

Si la place de Ragnies et ses abords directs conservent un patrimoine de grande valeur sur le plan architectural et historique, lorsqu'on s'éloigne du centre, cette qualité du bâti ancien se perd. Trop de nouvelles constructions sont isolées sur de petites buttes et ne respectent ni le relief, ni le cheminement rural ancien et bien peu les caractères architecturaux traditionnels. Ceci est d'autant plus regrettable que le règlement régional sur la bâtisse en site rural impose des normes d'harmonisation non respectées.

Des habitants déplorent certaines rénovations peu heureuses, certaines maisons à l'abandon ainsi que des nouvelles constructions bien peu intégrées.

4. Conclusions

Ragnies se caractérise par un important patrimoine bâti, représenté d'une part, dans le coeur du village, par une série de bâtiments remarquables comme l'église, le presbytère et un bon nombre de constructions remontant encore au XVIIIème siècle, et d'autre part, par quelques fermes, principalement en périphérie, exceptionnellement bien préservées. L'Inventaire du Patrimoine recense vingt-huit bâtiments dont douze fermes et onze habitations remontant aux XVIIIème-XIXème siècles. Parmi ceux-ci, six y sont considérées comme méritant le classement.

Cette qualité patrimoniale a été reconnue par les autorités régionales wallonnes dès 1988 puisque Ragnies possède un règlement général sur la bâtisse en site rural; elle a été également mise en valeur par le travail des associations locales qui ont oeuvré à **sa reconnaissance de « plus beau village de Wallonie »**.

Les ambiances urbaines définies autour de trois pôles, la place, les fronts de rues anciennes et les grandes implantations agricoles, se regroupent en un ensemble cohérent dominé par l'image rurale du noyau bâti. Celui-ci n'avait connu que peu de modifications, jusqu'à l'introduction récente de lotissements à proximité directe du centre historique.

En dehors de ceci et des améliorations qui pourraient avoir lieu sur la place, l'ensemble du patrimoine bâti est bien conservé et le souci d'embellir les façades est marqué par quelques belles initiatives. Ragnies peut compter aussi sur son **milieu associatif dynamique** pour créer une émulation positive autour de la valorisation du patrimoine.

• **Les éléments intéressants sont :**

- **la place**, essentiellement pour le patrimoine qui la borde et les abords directs de l'église souligné par un muret et de la végétation;
- **les départs des rues Conreur, du Tambourin, Saint-Véron et de l'Escafène**, c'est-à-dire leur partie jouxtant la place, pour le patrimoine bâti bien conservé et ses jonctions avec l'espace public :
 - les murs et les grilles marquant les alignements;
 - la préservation de certains éléments de recouvrement de sol;
 - les pavés de trottoirs dans certaines portions de la rue Conreur;
- **la ruelle Bombled** pour son rôle de liaison verte dans le centre et son caractère paysager remarquable;
- **l'entrée sud du village** par la rue de la Roquette grâce à la présence du patrimoine exceptionnel que représente la ferme de la Cour;
- **les cheminements ruraux** essentiellement situés dans la partie ouest du village : rues du Tambourin, Trou de Leers, avec des tracés courbes, des découvertes de vues paysagères d'intérêt, des accès visuels aux fermes ou anciennes fermes (grilles, murs d'enceinte, porches, cours et bâtiments remarquables);
- **la présence de différents types de petits patrimoines** comme chapelles et potales mais aussi les pompes à eau caractéristiques de Ragnies et bien entretenues;
- **la présence de fermes en quadrilatère aux volumes bien préservés** soit en périphérie, soit le long des rues anciennes, offrant, à partir de leur porche, des vues intéressantes vers les espaces de cours intérieures.

• *Les problématiques à améliorer sont :*

- **la place** : pas d'aménagement de l'espace au niveau fonctionnel, pas de mise en évidence des éléments du patrimoine bâti;
- **le délabrement du presbytère**;
- **l'espace privé situé entre les n^{os} 6 et 10 de la place** : espace abandonné qui dévalorise le front ouest de la place, à intégrer dans la réflexion de l'aménagement de celle-ci;
- **la traversée du village par la rue de la Roquette** : voirie trop rapide et dangereuse aux entrées non marquées et également dangereuses (carrefours des rues Roquette-Saint-Véron et Roquette-Moulin);
- **la non-intégration des nouvelles constructions** : non-respect du relief, des paysages et de la forme (typologie) des cheminements ruraux. Cette non-intégration étant en contradiction avec l'existence d'un règlement sur la bâtisse en site rural;
- **l'état de l'école** dont le délabrement est inquiétant;
- **l'absence de protection par le classement** de six bâtiments qui mériteraient pourtant de l'être (pastilles dans l'Inventaire).

Au vu d'une première analyse des données statistiques, Ragnies attire, depuis les années 1970, une population de nouveaux résidents, aux revenus relativement élevés. Ceux-ci ont rénové ou construit des logements neufs dans des rues jouxtant le centre. On peut regretter l'absence de recherche d'intégration de ces constructions aux caractéristiques du patrimoine existant.

Pour l'avenir, une application plus rigoureuse du règlement général lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments mais aussi d'espaces publics permettrait d'améliorer l'image de l'ensemble de la commune.